



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La Ministre

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 001607 / MEJ

Papeete, le 21 MAI 2020

A l'attention des parents des élèves inscrits dans les écoles et établissements scolaires situés dans les Iles Sous-le-Vent, les archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises

Objet : Obligation scolaire et ouverture des internats des Iles Sous-le-Vent, les archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises

Chers parents,

L'ensemble des écoles et des établissements scolaires du second degré situés dans vos îles (Iles Sous-le-Vent, archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises) ont été rouverts au public à compter du lundi 20 avril 2020.

La situation sanitaire dans vos îles et dans l'ensemble de la Polynésie française permet un déconfinement total sur décision de Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française et du Président de la Polynésie française.

Les écoles, collèges et lycées fonctionneront normalement à compter du 25 mai en respectant les règles d'hygiène renforcées (lavage de main régulier, limitation des contacts directs, nettoyage renforcé des locaux).

La Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 rend l'instruction obligatoire pour tous les enfants de cinq à seize ans.

Ainsi, les internats des Iles Sous-le-Vent, des archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises vont progressivement rouvrir et le rapatriement (à la charge du Pays) des élèves internes dans un même archipel commencera dans le courant de la semaine prochaine. Si votre enfant est interne, vous allez être contacté par l'école ou l'établissement pour être informé des modalités de ce rapatriement. N'hésitez pas à appeler l'école ou l'établissement pour des précisions.

Je compte sur vous, chers parents, pour scolariser à nouveau vos enfants à l'école, au collège ou au lycée afin de reprendre les cours et continuer leurs apprentissages indispensables pour leur avenir.


Christelle LEHARTEL

